

Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion reçoit une aide financière du ministère du Patrimoine canadien

Le 24 janvier 2024

Le Fonds de participation à la radiodiffusion (FPR) est heureux d'annoncer que le ministère du Patrimoine canadien versera 650 000 \$ au Fonds de participation à la radiodiffusion (FPR) pour la période de deux ans allant de 2023 à 2025. Ce financement permettra de s'assurer que les groupes d'intérêt public et de consommateurs canadiens disposent du soutien financier nécessaire pour faire des interventions légales et bien documentées dans le cadre des audiences du CRTC sur la radiodiffusion. Cette contribution permettra d'exprimer les préoccupations des Canadiens au CRTC sur des questions aussi importantes que la création d'un cadre réglementaire modernisé pour la nouvelle loi sur la diffusion continue en ligne.

Cette injection de fonds de la part du ministère du Patrimoine canadien intervient à un moment où le FPR est confronté à une suspension de ses activités en raison d'un financement insuffisant.

Établi en tant qu'organisation indépendante à but non lucratif en 2012 à la demande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le FPR est le seul mécanisme de financement en place pour soutenir la participation du public au processus démocratique des audiences du CRTC sur la radiodiffusion. Depuis sa création, le Fonds a soutenu plus de 250 demandes de douzaines d'organisations d'intérêt public pour une partie ou la majorité de leurs coûts de participation à plus de 100 procédures de radiodiffusion du CRTC, permettant à un large éventail d'organisations d'intérêt public d'entreprendre une analyse détaillée des demandes des radiodiffuseurs, de recueillir et d'analyser des preuves sur l'impact des politiques du CRTC, et de défendre devant le CRTC les intérêts des personnes âgées, des Canadiens marginalisés, des personnes handicapées, des personnes vivant dans les zones rurales, et des Canadiens en général. En participant aux procédures du CRTC, qui sont souvent longues et complexes, ces groupes ont aidé le Conseil à remplir son mandat, qui consiste à faire participer les Canadiens à ses processus publics.

Les formulaires pertinents et les informations sur la manière de préparer une soumission de coûts sont disponibles à l'adresse <https://www.bpf-fpr.ca/fr/home.html>. La définition d'un groupe d'intérêt public se trouve à l'item 13 de notre FAQ. Veuillez contacter André Auger, FPR Responsable des coûts à aauger@welchllp.com; téléphone : 613-288-5050; sans frais - 1-855-832-0754 pour toute question concernant l'admissibilité de votre organisation à présenter une demande d'attribution de coûts.

Ce projet a été rendu possible en partie grâce au gouvernement du Canada.



c/o Welch LLP 123 rue Slater, Suite 300 Ottawa, ON, K1P 5H2